

Débat autour de la vacance de pouvoir

"L'attachement d'une certaine partie de l'opposition et ses alliés de circonstance ne se justifie nullement"

O. N.
Libreville/Gabon

Telle est la position du ministre délégué en charge de la Protection sociale, Jonathan Ndoutoume Ngome. Laquelle a été défendue dans une interview accordée à notre confrère en ligne, par le fait que "le chef de l'Etat est présent et remplit les tâches de sa charge présidentielle..." LE ministre délégué en charge de la Protection sociale, Jonathan Ndoutoume Ngome, par ailleurs l'un des cadres de Démocratie nouvelle (DN), un parti se

réclamant de "l'opposition républicaine", s'est récemment prononcé sur l'état de santé du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, et sur le débat relatif à la vacance de pouvoir au sommet de l'Etat. Cela dans une interview qu'il vient d'accorder à notre confrère en ligne "Gabonreview", pour ne pas le citer. "Je peux affirmer, déclare-t-il, que le président de la République va mieux au regard de son intense activité ces derniers temps. Il préside les Conseils des ministres, les grandes réunions de cabinets à la présidence. Sur le plan diplomatique, le chef de



Photo : DCP/L'Union

Jonathan Ndoutoume Ngome : «Il n'y a pas péril en la demeure».

l'Etat reçoit énormément ces derniers temps : les présidents Faure Gnassingbé du Togo et Alassan Ouat-

tara de Côte d'Ivoire ont été reçus récemment au palais. Voici autant de raisons qui me poussent à dire qu'Ali

Bongo Ondimba va mieux. Ali Bongo est bel et bien au travail. Il n'y a pas péril en la demeure". Dans la même logique, interrogé sur l'initiative de certains compatriotes membres de l'opposition et de la société civile, appelant à la déclaration de la vacance de pouvoir, le membre du gouvernement n'y trouve aucune justification. "L'attachement d'une certaine partie de l'opposition et ses alliés de circonstance à propos de la vacance de pouvoir ne se justifie pas, soutient Ndoutoume Ngome, à partir du moment où le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba est pré-

sent et remplit les tâches de sa charge présidentielle." Et d'énumérer : "Il préside les Conseils des ministres, organise les réunions de cabinet, étudie les dossiers importants de l'Etat et en prend les grandes orientations comme dans le cas de la récente affaire du kevazingo." Comme pour clore le débat, le ministre délégué lance : "Qu'on nous dise à partir de ce moment où est la vacance de pouvoir. Pour moi, il n'y a pas de vacance de pouvoir. Le président a repris ses prérogatives et assume totalement le devoir de sa charge".

Association des anciens parlementaires gabonais (AAPG)

Les nouveaux responsables présentés au bureau du Sénat

Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

LE bureau de l'Association des anciens parlementaires gabonais (AAPG) conduit par son président Emmanuel Nkiet, a été reçu, hier au palais Omar Bongo, siège du Sénat, par les membres du bureau de ladite institution. Cette rencontre présidée par le premier vice-président du Sénat Léonard Andjembe avait pour objet, la présentation des nouveaux membres de cette structure qui regroupe d'anciens élus de l'Assemblée nationale et du Sénat. Cette rencontre intervient quelques jours seulement après la mise en place du nouveau bureau (le week-end écoulé). C'était à la faveur d'une assemblée générale électorale, laquelle a vu Emmanuel Nkiet rempiler à la tête de cette association. Ce dernier a d'ailleurs saisi l'occasion pour faire le point de ces assises à ses hôtes. D'autant plus que la présidente de la Chambre haute du



Photo : Ngoubilli Gaston

Les membres du bureau de l'AAPG.



Photo : Ngoubilli Gaston

... et ceux du Sénat, lors de leur rencontre.

Parlement, Lucie Milebou aubusson Mbousou en est la présidente d'honneur. "Il était important pour nous de venir dire merci à la présidente du Sénat pour nous avoir prêté ce cadre pour la tenue de notre assemblée générale vendredi dernier et également pour avoir accepté de nous accompagner tout au long de notre mandat", a déclaré le président de l'AAPG. Le nouveau bureau a également revu sur le bien fondé de l'existence de leur structure associative. Ceci, avant de définir leurs ob-



Photo : Ngoubilli Gaston

Photo de famille entre les deux bureaux.

jectifs pour les quatre prochaines années. "En tant

qu'anciens parlementaires, nous avons pensé à nous

réunir au sein de cette association pour non seulement

cultiver la solidarité entre nous, l'amitié mais également la fraternité et aussi, pour essayer de s'occuper de nos problèmes tant matériels que financiers", a expliqué Emmanuel Nkiet. De même, il a loué les efforts consentis par les deux Chambres du Parlement pour la quête des solutions aux préoccupations des membres de l'AAPG. Faisant ainsi allusion, certainement, comme il l'avait déjà énuméré lors de sa réélection, au paiement des services rendus dont il avait reconnu des avancés dans le traitement des dossiers y relatifs. Pour sa part, répondant à ses interlocuteurs, le premier vice-président du Sénat, Léonard Andjembe, après avoir félicité le président réélu et les membres de son bureau, s'est dit, au nom de la Chambre haute du Parlement, disposé à accompagner l'AAPG. C'est dire que cette rencontre qui marque le début d'une bonne collaboration entre les deux parties, s'est achevée dans un esprit de convivialité.

CESE/Election des nouveaux représentants des collectivités locales du Moyen-Ogooué

La deuxième phase reportée à demain

E. N.
Lambaréné/Gabon

Faute de quorum, les conseillers départementaux de l'Ogooué et des Lacs et de l'Abanga-Bigné n'étant que 19 sur 52. Toutefois, les élus devant représenter les communes de Lambaréné et Ndjolé au Conseil économique, social et environnemental (CESE) sont désormais connus.

LA gouverneure de la province du Moyen-Ogooué, Paulette Mengue

M'Owono, a récemment présidé l'élection des conseillers locaux devant représenter sa circonscription administrative au sein du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Le scrutin a eu lieu dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Lambaréné. Cette province dispose de 2 sièges. Il fallait donc élire deux conseillers municipaux (titulaire et suppléant) pour le compte de Lambaréné et Ndjolé ; et deux conseillers départementaux pour le compte de l'Ogooué et des Lacs, et



Photo : ESAI NDILORUM

La gouverneure de la province du Moyen-Ogooué, Paulette Mengue M'Owono, a présidé le scrutin.

de l'Abanga-Bigné. Pour la première phase concernant les représen-

tants des conseils communaux, seul le Parti démocratique gabonais

(PDG) a présenté des candidats, Diane Ada comme titulaire et Félicité Essoué Békale épouse Essono (suppléante). Au terme du vote ce ticket est passé avec plus 88,50% des suffrages. Au niveau du département par contre, les choses n'ont pas été simples. Alors que les deux conseils départementaux de la province devraient être représentés au niveau du CESE, l'opposition n'a présenté qu'un ticket composé de deux élus du département de l'Ogooué et des Lacs.

Seul le ticket du PDG respectait la consigne selon laquelle les deux députés du Moyen-Ogooué devaient être représentés. En plus de cet argument, il y avait que le quorum n'était pas atteint, parce que sur 52 conseillers départementaux seuls 19 étaient présents. Face à cela, la gouverneure n'avait pas d'autres choix que de reporter le vote à ce jeudi. Dans l'espoir que toutes les conditions seront réunies cette fois.